

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-3115

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 12

Après l’alinéa 72, insérer les trois alinéas suivants :

- « VII *bis*. – La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l’égalité des chances est ainsi modifiée :
- « 1° L’article 27 est abrogé ;
- « 2° Le C du III de l’article 29 est abrogé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination tirant les conséquences de la suppression des ZFU-TE prévue à l'article.